

2 Le fait du jour

Vendredi 7 Janvier 2022
www.laprovence.com



Le feu a pris le 26 décembre dans un centre de tri. Depuis, le stock de déchets brûle. Les sapeurs-pompiers ont engagé d'importants moyens



À Saint-Chamas, sous le feu de déchets couve la colère

Un centre de tri a pris feu le 26 décembre. 30 000 m³ de déchets y étaient stockés contre 1000 m³ autorisés. L'affaire prend un tournant judiciaire

Depuis le 26 décembre dernier, la commune de Saint-Chamas, dans les Bouches-du-Rhône, vit un véritable drame. Une entreprise de stockage de déchets brûle sans discontinuer, déversant ses fumées acres et toxiques sur un voisinage qui redoutait, depuis des mois, cet instant. L'accident était-il prévisible? "Oui", lâche Didier Khelfa, le maire. Depuis six mois, sa police municipale dressée des constats et l'élu a alarmé la Dréal dont les contrôles se sont avérés "consternants". La société Recyclage Concept 13, une installation classée pour la protection de l'environnement, a acheté en mars dernier l'activité d'une société dont le gérant avait "démisionné". La déclaration, que quiconque peut établir sur internet, autorise la société à stocker 1000 m³ de déchets. Le problème, c'est que

l'entreprise, qui exerce sur un terrain loué à la famille Barneoud - ceux-là mêmes qui sont à l'origine de la zone de Plan de Campagne - en stocke... 30 fois plus. Depuis des mois, mairie, Dréal, préfecture et entreprise s'opposent dans une procédure dite "contradictoire", chacun exposant ses arguments à l'autre. Le préfet a néanmoins demandé à l'entreprise de se mettre en conformité au 31 décembre. Le 26, l'usine prenait feu. Il n'en fallait pas plus pour que pleuvent les accusations, d'un côté comme de l'autre. Didier Khelfa, s'insurge à la fois contre un procédé qui permet de créer une activité dans un secteur aussi sensible en quelques clics mais aussi contre l'entreprise qui, dit-il, "n'assume pas ses responsabilités". "C'est à elle d'agir mais elle ne le fait pas, déplore le premier magistrat. Il a fallu construire des bassins de rétention pour ter-

L'origine du feu serait, selon l'exploitant qui se base sur des vidéos, d'origine criminelle.

ter de noyer l'incendie. C'est la Métropole qui s'est substituée à l'entreprise. Les services ont travaillé toute la nuit du 30 décembre pour que les pompiers puissent noyer l'incendie". Mais le feu est tenace. Comme l'entreprise. Hier par exemple, le maire a envoyé, dès 8 heures, une entreprise chargée de détruire le bâtiment, en vue d'extraire les déchets. Cette dernière s'est vue opposer une fin de non-recevoir par l'exploitant. "Nous avons passé un contrat avec une société qui vient expressément du Var, nous n'avons pas à laisser rentrer une autre entre-

prise d'autant que le préfet nous avait donné un délai pour intervenir jusqu'à 13 heures. Les frais étant à notre charge, nous n'allions pas payer deux prestataires", assure un représentant de ce dernier. "Nous ne sommes pas des voyous. Nous commettons sûrement des erreurs mais nous assumons, comme d'autres devront assumer leurs propos" lance-t-elle faisant référence aux accusations dont l'entreprise fait l'objet. Surtout, l'entreprise dit "faire confiance aux gendarmes" car selon elle, le feu n'est en rien naturel. "Un expert est intervenu écartant toute cause naturelle. En revanche, nous avons confié les bandes de vidéosurveillance aux enquêteurs. Dans la nuit du 25 au 26 décembre, on voit clairement quelqu'un pénétrer sur le terrain". Alors à qui profite le crime? "La justice le dira mais là aussi, certains devront assumer".

Stéphane Rossi



PHOTOS SERGE GUÉROULT

LE TÉMOIGNAGE DE DIDIER KHELFA MAIRE DE SAINT-CHAMAS

"La loi est mal faite, il faut que ça change"

Dire que le dossier de Recyclage Concept 13 empoisonne la vie du maire de Saint-Chamas est un euphémisme. En effet, l'élu dénonce depuis plusieurs mois, une situation qu'il trouve absurde. "Le maire que je suis n'a pas la main sur ce type de dossier, explique Didier Khelfa. Aujourd'hui, il suffit de quelques minutes pour créer une entreprise de stockage de déchets en utilisant internet. Et ça se fait sans contrôle. On ne peut malheureusement constater que la situation se dégrade sans avoir eu à donner son avis auparavant". Le maire de la commune littorale de l'étang de Berre dit avoir sollicité les services préfectoraux "rapidement", dès qu'il a constaté que l'exploitant ne respectait pas les autorisations accordées, à savoir le stockage de "seule-

ment" 1000 m³ de déchets sur le site. "La Dréal a constaté le 3 septembre, lors d'un contrôle surprise, les irrégularités. C'était édifiant! L'entreprise avait 15 jours pour se mettre en conformité. Ça n'a pas été respecté. Le préfet, à son tour, a demandé le 14 décembre à l'entreprise de régulariser sa situation lui laissant jusqu'à 31 décembre; Et ça brûle le 26! La loi est mal faite et il faut qu'elle change. En matières de déchets, on ne doit plus pouvoir exercer avec une simple déclaration remplie sur internet. Je reçois des tas de témoignages de mes collègues maires car chacun sait que ça peut lui arriver à tout moment. Je ne suis pas seul et ça, c'est réconfortant".

S.R.



DU CÔTÉ DE L'EXPLOITANT

"Il ne faut pas tout nous mettre sur le dos!"

"On ne va pas tergiverser, on a une responsabilité. Mais il ne faut pas tout nous mettre sur le dos" Hier, Lynda, responsable commerciale de l'entreprise de recyclage, étreignait une nouvelle fonction: la communication post-Apocalypse. Cette "maman de quatre enfants" dit avoir "peur de venir sur site" et ceci, en raison de l'emballement médiatique autour de cette affaire qui fait passer l'entreprise pour des "voyous". Cette femme répond pourtant

"cash" aux journalistes, ne refusant aucune question. "Nous n'accueillons aucun déchet dangereux et nous ne sommes pas une entreprise illégale, clame-t-elle. On nous accuse d'être irresponsables, de ne pas assumer. Mais vous en connaissez beaucoup vous, des gens qui sont présents sur un site en feu depuis le 26 décembre?" "Nous assumons comme d'autres devront assumer", lance-t-elle ensuite, balayant les accusations contre l'entreprise. "Nous étions

en train de nous mettre en conformité. Nous travaillions avec un cabinet spécialisé dans le but de mettre aux normes le site d'une part mais aussi afin de demander une autorisation d'exploiter un centre plus grand. Nous avons déposé une demande et plus aucun déchet n'entraît sur le site depuis 6 mois parce que nous travaillions justement à cette remise aux normes. Nous avons racheté cette usine en mars dernier, conscients que le dernier propriétaire avait cu-

mulé trop de déchets mais nous y avions vu une opportunité: les déchets étaient valorisables. Tout voir partir en fumée, ça nous mine." Et si l'origine de l'incendie ne fait aucun doute pour elle (lire plus haut), Lynda ne se désole pas. "La zone n'a même pas de poteau incendie suffisant pour lutter contre un feu. Mairie et Métropole se renvoient la balle et les pompiers ont dû pomper l'eau de la Touloubre pour lutter contre les flammes".

S.R.

LA RÉACTION

"On va partir sur une action collective"

Sur les réseaux sociaux, ils cherchent des informations, se plaignent des odeurs qui obligent à garder portes et fenêtres closes, empêchent les enfants de jouer dans le jardin, les sportifs de pratiquer leur running favori et rendent même chats et chiens malades. Entre le 26 décembre et le 4 janvier, les habitants de Saint-Chamas ont aussi effectué 117 signalements sur le site de surveillance régional des odeurs (www.sro-paca.org). Certains ont également saisi l'association France Nature Environnement (FNE13), qui disposait déjà d'adhérents dans la commune. Ils se sont réunis hier en mairie, en présence d'élus, dont le maire, Didier Khelfa.

"On va partir sur une action collective, confirmait à l'issue de cette rencontre Richard Hardouin, président de FNE13. La mairie et les riverains qui le souhaitent - nous allons les recenser - vont porter plainte au Parquet pour mise en danger de la vie d'autrui." Dans un second temps, l'association formulera une seconde plainte, pour atteinte à l'environnement, celle-là. "Il faut organiser cette mobilisation. On est sur une question de morbidité, tout de même!", martèle M. Hardouin. De multiples questions demeurent, alors que la destruction du hangar prendra encore plusieurs jours: qui venait dépoter ici, et quoi? Dans quelle filière de recyclage partaient les déchets? Certaines interrogations pourraient ne pas trouver de réponse immédiate: "On nous a indiqué que les ordinateurs et la papeterie de la société avaient disparu dans les flammes..." Au Sdis 13, on tique aussi: "À quoi ont été exposés les sapeurs pompiers? voudrait bien savoir Laurent Guilloteau, délégué CGT, en poste au centre de secours de Miramas. Pour chaque site industriel, on sait ce qu'on va trouver sur place, quelle procédure spécifique adopter. C'est prévu en amont. Là, on était dans l'inconnu".

D.TA.

Vendredi 7 Janvier 2022
www.laprovence.com



dont un robot pour tenter de maîtriser l'incendie. En vain. Il faut désormais abattre le bâtiment pour noyer le feu.

/PHOTOS G.T., C.R., SDIS 13 ET S.G.



Hier matin, les fumées à crânes continuant à se déverser sur le voisinage, l'industriel a mandaté, sur ordre du préfet, une entreprise pour déconstruire le bâtiment afin que les secours éteignent définitivement l'incendie qui couve dans les déchets depuis le 26 décembre.



L'ANALYSE DE DOMINIQUE ROBIN, DIRECTEUR DE L'ORGANISME DE MESURES ATMOSUD "L'impact sanitaire à long terme n'est pas encore connu"

Elle pique le nez, fait pleurer les yeux, provoque chez certains des migraines et chez d'autres des vomissements. Insupportable, l'odeur de plastiques brûlés et d'hydrocarbures qui plane depuis dix jours sur Saint-Chamas demeure aussi un mystère.

Car qu'y avait-il vraiment dans le hangar parti en fumée et qui n'aurait jamais dû contenir autant de déchets? "Ce qu'on voit, c'est un maelström, tout a fondu, c'est impossible à dire. J'ai aperçu des cuves qui semblaient industrielles. Mais de là à dire ce qu'il y avait dedans...", soupire Dominique Robin, qui en revient tout juste, "la gorge irritée". Directeur de l'association de surveillance de l'air AtmoSud, incontournable dans la région Paca, il a supervisé l'installation, le 29 décembre, d'une station de mesure afin de déterminer l'impact de l'incendie sur la qualité de l'air et l'exposition des populations. Il ne le cache pas : l'événement a bien "des retombées importantes sur la population". AtmoSud surveille spécifiquement les oxydes d'azote, les particules fines PM10 et le nombre de particules. L'association a aussi effec-



Depuis le 29 décembre, des capteurs ont été installés à proximité du site en feu pour déterminer l'impact de la pollution générée sur les populations alentours.

tué des prélèvements dans les zones habitées proches et sous le panache de fumée lui-même. "On voit qu'il y a eu deux séquences de très forts niveaux de concentration de PM10, les 30 et 31 décembre ainsi que les 3 et 4 janvier, précise Dominique Robin. Les niveaux horaires ont atteint, par exemple, 985 µg/m³ le 3 janvier à 23h et le 4 janvier à 4h du matin." Un record :

"Quand jedis que c'est là une pollution comparable à celle constatée à Pékin quand les pics de pollution sont les plus intenses, je ne cherche pas les superlatifs ! se défend-il. À titre d'exemple, les pics de pollution que nous connaissons régulièrement sont ici multipliés par dix sur les niveaux horaires. Sous le panache, nos appareils ont saturé ! Sar

24h, le niveau de PM10 a dépassé 140 µg/m³ alors que le seuil d'alerte est de 80." Ces concentrations, AtmoSud ne se souvient en avoir mesuré que très ponctuellement, jamais durant des heures, "dans le panache de navires par exemple". Si tout le monde à Saint-Chamas est affecté par ces fumées toxiques, "les risques sont évidemment exacerbés pour la population la plus vulnérable, précise le direc-

teur d'AtmoSud. Mais personne ne peut dire quel sera le véritable impact sanitaire de cet événement." Actuellement, le mistral pousse en tout cas le panache vers l'Étang de Berre, "au-dessus duquel il semble se diluer : une situation qui pourrait se poursuivre jusqu'au week-end, bien que nous restions prudents et suspendus à la démolition du bâtiment", souligne Dominique Robin. Dans les prochains jours, il recevra le résultat des prélèvements effectués sur le site; ils permettront peut-être de "savoir plus précisément ce qui brûle". L'impact sur les sols, les nappes phréatiques et la rivière voisine, la Touloubre, devront aussi être étudiés. En urgence, un bassin de rétention des eaux d'arrosage des pompiers avait été aménagé.

Dans son rapport, après sa visite du 3 septembre 2021, l'inspecteur de l'environnement attestait déjà de la présence d'un volume d'au moins 1 500 m³ de "déchets non dangereux", pour lequel l'exploitant n'avait pas d'autorisation, une installation "susceptible de présenter de graves dangers" d'incendie, notamment.

Delphine TANGUY

L'HISTORIQUE

- Le 11 décembre 2020, la société La Maison du bâtiment dépose un dossier de déclaration pour l'exploitation d'une installation "de tri, transit et regroupement de déchets" à Saint-Chamas.
- Le 27 janvier 2021, un changement d'exploitant se fait au profit de Recyclage Concept 13.
- Le 14 décembre, la préfecture émet un arrêté portant mise en demeure à la société pour une mise en conformité au 31/12.
- Le 26 décembre, le feu prend dans l'usine. 80 pompiers ont tenté d'éteindre le brasier qui dévastait un stock de 30 000 m³ de déchets contre 1 000 déclarés. Le préfet demande à AtmoSud de mesurer la pollution du site et recommande aux personnes sensibles ou malades d'éviter de sortir.
- Le 4 janvier, Dominique Robin, directeur d'AtmoSud compare la pollution autour du site à "celle de Pékin".
- Le 6 janvier, début des travaux de démolition du bâtiment. 4 jours seront nécessaires pour éteindre définitivement l'incendie.

S.R.